

## **RAPPORT D'ACTIVITE AN 2020**

### **Calendrier électoral distendu résultant de la crise sanitaire.**

Le contexte particulier de l'année 2020 a bouleversé le calendrier électoral initial. Les élections municipales 2020 étaient programmées les 15 et 22 mars 2020.

Les élections municipales ont été maintenues le 15 mars 2020 et tous les conseillers municipaux du territoire du Val de Ligne ont été élus lors du 1<sup>er</sup> tour (25 délégués titulaires et 6 suppléants)

Suite à l'état d'urgence sanitaire et au début de crise COVID 19, les élections au sein du conseil communautaire ont eu lieu le 8 juin 2020

Election de la Présidente Mme Brigitte BAULAND

Election des vice-Présidents :

M VIELFAURE Robert, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président

M DELEUZE Johan, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président.

M ROSE Hermand, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président

M VEDOVATO Bernard, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président

M BOIRON Bernard, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président.

Délégation de pouvoir du conseil communautaire à Madame la Présidente pour les marchés / accords-cadres dont les montants sont inférieurs à 5000 euros pour tous les budgets.

Délégation de pouvoir du conseil communautaire pour le bureau pour des opérations, règlements et exécution de marchés pour des montants inférieurs à 90.000 euros, pour tous les budgets.

### **Indemnités de fonction du Président et des Vices Présidents – montant mensuel:**

Présidente : 22.15 % soit 861.50 euros

1<sup>ier</sup> vice-président : 13.55 % soit 527.01 euros

2<sup>ième</sup> vice-président : 13.55 % soit 527.01 euros

3<sup>ième</sup> vice-président : 13.55 % soit 527.01 euros

4<sup>ième</sup> vice-président : 13.55 % soit 527.01 euros

5<sup>ième</sup> vice-président : 13.55 % soit 527.01 euros

## **Elections des délégués :**

### **SIDOMSA :**

Titulaire : MOUTERDE Hèlene, BOIRON Bernard, NURY Didier,  
VEDOVATO Bernard

Suppléant : DELEUZE Johan, GRATTEPANACHE Gilles, MOLLEN  
Dominique

### **SYMPAM :**

Délégués au comité syndical : ALLEFRESDE Laurence, CHANIOL  
Bernard, DELEUZE Johan, FOURNET Claudine, VIELFAURE Robert

Suppléants : BALAZUC Marie Hèlène, BAULAND Brigitte, DIMINO  
Magali

### **SMAM (compétence transport) :**

Titulaire : BAULAND Brigitte

Suppléant : DELEUZE Johan

### **EPTB :**

Titulaires : AUBERT Yves, CAUVIN COCATRE Clarisse

Suppléants : BAULAND Brigitte, OUZEBIHA Arlette

### **PNR :**

Titulaires : MOLLEN Dominique, FOURNET Claudine

Suppléants : VEDOVATO Bernard

### **SDEA :**

Titulaires :

### **COMMISSION MAPA :**

BAULAND Brigitte, VIELFAURE Robert, VEDOVATO Bernard,  
BEAULATON David, BOIRON Bernard

### **SYNDICAT ADN :**

Titulaire : ANJOLRAS Huguette

Suppléant : DELEUZE Johan

### **ALEC**

Titulaire : DELEUZE Johan

Suppléant : GRATTEPANACHE Gilles

### **MISSION LOCALE**

Délégués : Mme ALLEFRESDE Laurence, Mme MAIGRON Agnès, Mme  
BAULAND Brigitte, M CHANIOL Bernard, et Mme MOLLEN Dominique  
Membres au Conseil d'administration : ALLEFRESDE Laurence, MAIGON  
Agnès, et CHANIOL Bernard.

## **Liste pour la CIID**

NURY DIDIER	ROUSSEL Eric
DELEUZE JOHAN	FARGIER Julien
DI MINO MAGALI	NEGRO Jérémie
CAUVIN COCATRE CLARISSE	BERTRAND Claude
IMBERT Guy	PERRIER Bernard
JACQUET Alain	BONNAUD Denis

POUZARCHE André DOMPNIER Jean Lucien LALAUZE Evelyne HERNANDEZ Christian MOLLEN Dominique KNOCKAERT Jean Marie ANJOLRAS Huguette VILALONGAS Jérémie ROSE Hermand FOURNET Claudine BRUZI Gilles PAINCON Catherine TAMAS Maria	MORIN Anne Marie FALGON Guy LINAIS Julien SAUNIER Alban PREVIDOLI Gaëlle LEDAUPHIN Michel ALLEFRESDE Laurence MOUTERDE Hélène KRASOUSKY Bruno VEDOVATO Bernard MERLE André DRUART Maryse MINNEKEER Maria
--	--

## **CLECT**

Mairie de CHASSIERS	MOUTERDE Hélène HERNANDEZ Christian
Mairie de LAURAC	DI MINO Magaly NURY Didier
Mairie de LARGENTIERE	VILLALONGA Jérémy ROSE Hermand
Mairie d'UZER	CHAMBON Dominique MORNAS Evelyne
Mairie de CHAZEAX	CESARI Jean Claude CURIAL Thomas
Mairie de SANILHAC	OLIVIER Robert BOIRON Bernard
Mairie de JOANNAS	VEDOVATO Bernard DRUART Maryse
Mairie de PRUNET	ALLEFRESDE Laurence PRIVIDOLI Gaëlle
Mairie de TAURIERS	BAULAND Brigitte KOLACNY Liliane
Mairie de ROCHER	VIELFAURE Robert IMBERT Guy
Mairie de MONTREAL	BORNI BRUSSET Béatrice MANENT Fabienne

**CNAS :**

Mme MAIGRON Agnès

**CONSEIL D'EXPLOITATION DES ELUS DE L'OIT :**

TITULAIRES	SUPLEANTS
IMBERT Guy	TARALO Eliane
SABOT Maï	POINCON Catherine
FOURNET Claudine	MAIGRON Agnès
ALLEFRESDE Laurence	PREVIDOLI Gaelle
HERNANDEZ Christian	MOLLEN Dominique
LALAUZE Evelyne	DEGUILHEM Arnaud
GUERIN Lionel	BANCHER Marie Claire
DI MINO Magalie	HUGON Frédéric
CESARI Jean Claude	SONIER Alban
VEDOVATO Bernard	AUBERTOT Régis
MORNAS Evelyne	MORIN Anne Marie

**COMITE DE SUIVI DE L'OPAH :**

M DELEUZE Johan, M VEDOVATO Bernard, M VILLALONGA Jérémy et M VIELFAURE Robert

**COMMISSION FINANCES FISCALITE ET ECONOMIE :**

VIELFAURE Robert, VILLALONGA Jérémy, VEDOVATO Bernard, LALAUZE Evelyne, KOLACNY Liliane, NURY Didier, GRATTEPANCHE Gilles, MOLLEN Dominique

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Titulaires : VIELFAURE Robert, VEDOVATO Bernard, ROSE Hermand, MOUTERDE Hélène, et BOIRON Bernard

Supléants : GRATTEPANCHE Gilles, HERNANDEZ Christian, BALAZUC Marie hélène, VILLALONGA Jérémy, BEAULATION David

**DELEGUE POUR ARS – HOPITAL DE ROCHER**

VIELFAURE Robert, représentant au conseil de surveillance

**DELEGUE POUR ARS – CENTRE HOSPITALIER ARDECHE MERIDIONALE**

ANJOLRAS Huguette, représentante au conseil de surveillance

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT DE L'OPH**

DELEUZE Johan

**DELEGUE AU SDEA**

VEDOVATO Bernard

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

DELEUZE Johan, DUGAS Alexandre, IMBERT Guy, BEAULATION David, ODDES Clément, FERRIER Alain, AMRANE Nadia, CLOITRE Frederic, DESCOMBES Bruno, ALLEFRESDE Laurence, PERRIER Bernard.

**COMMISSION CULTURE**

VEDOVATO Bernard, BALAZUC Marie Hélène, ANATOLE Jacques, DI MINO Magali, PREVIDOLI Gaele, ANJOLRAS Huguette, SMADJA Jean Philippe, CHANIOL Bernard, BASTIEN Franck, MORNAS Evelyne.

#### **COMMISSION FINANCES FISCALITE ET ECONOMIE**

VIELFAURE Robert, VILLALONGA Jérémy, VEDOVATO Bernard, LALAUZE Evelyne, KOLACNY Liliane, NURY Didier, GRATTEPANCHE Gilles, MOLLEN Dominique, AUBERT Yves, PREVIDOLI Gaele.

#### **COMMISSION ORDURES MENAGERES ENVIRONNEMENT**

BOIRON Bernard, MILTGEN Alexandre, NURY Didier, VIELFAURE Robert, CHANIOL Bernard, AMARANE Nadia, LINAIS Julien, AUBERT Yves, MOUTERDE Héléne, BERROD Gilles.

#### **COMMISSION POLE ENFANCE JEUNESSE PETITE ENFANCE ENFANCE**

ROSE Hermand, BANCHET Marie Claire, RIEU MARTEL Annie Claude, SAUNIER Alban, MONTARDRE Marie, ODDES Clément, LALAUZE Barbara, ARICO Dorine.

#### **COMMISSION AGRICULTURE**

VIELFAURE Robert, ROUSSEL Eric, BROUSSE Antoine, MERLE André, CHANIOL Bernard, LALAUZE Joseph, LEPVRIER Isabelle, FOURNET Claudine, PIC Laéticia, MOUTERDE Héléne, PERRIER Bernard, SAUNIER Alban.

#### **ADMINISTRATION**

Gestion de la crise sanitaire :

En mars 2020, le gouvernement annonce un confinement national suite à l'émergence d'un virus appelé COVID19. Ce premier confinement durera jusqu'au 11 mai. Il sera suivi en octobre d'un second temps de confinement. Durant ces périodes, télétravail des agents et continuité des services.

Mise en place d'un règlement intérieur de la communauté de communes.

Personnel :

Mise en place du télétravail de droit commun

Versement d'une prime exceptionnelle « COVID » pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire – accueil de loisirs et RAM.

Avenant à la convention Médecine du travail avec le Centre de Gestion

Validation du dossier AGIR pour 2020

Adhésion à PAYFIP pour le paiement en ligne.

Modification des articles sur chaque régie précisant sur les encaissements.

Ouverture de comptes de dépôt pour les régies.

Modification des statuts pour le SYMPAM

Avis favorable au projet du SCOT de l'Ardèche méridionale tel qu'il a été arrêté au 17 février 2020.

Adhésion à une convention avec le SDE 07, concernant un groupement de commande pour l'achat de l'électricité et services associés  
Et conclusion d'un marché avec EDF collectivité pour l'année 2021.

Reconduction du marché de collecte des ordures ménagères et tri sélectif pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Avenant à la convention financière du syndicat ADN :

Pour 2020 : 273.000 euros

Pour 2021 : 273.000 euros

Pour 2022 : 215.000 euros

Pour 2023 : 215.000 euros

Pour 2024 : 215.000 euros

Débroussaillage des chemins communaux pour 16200 euros HT pour l'entreprise MANENT ET FILS (Joannas, Rocher, Sanilhac, Montreal, Tauriers)  
Débroussaillage des chemins communaux pour 17246 euros HT par l'entreprise CARDINAL (Chazeaux, Prunet, Largentière, Chassiers, et Uzer)

Changement du photocopieur CPRO, location pendant 22 trimestres pour un montant de 915 euros HT le trimestre

Remboursement de GROUPAMA de 546.52 euros suite au sinistre de la CRECHE.

Validation du devis avec ID SYSTEME pour un montant de 1329.76 euros pour le panneau lumineux.

**Taux des taxes an 2020 :**

Taxe foncier bâti : 2.66 %

Taxe foncier non bâti : 21.14 %

CFE : 28.64 %

**Taux des taxes enlèvement des ordures ménagères an 2020 :**

Zone 1 (Largentière) : 10.90 %

Zone 2 (Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montreal) : 10.90 %

Zone 3 (Joannas et Sanilhac) : 9.85 %

**Vote du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 : 40 528.43 euros.**

**Répartition du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale** an 2020 soit 71 458 euros la part revenant à la CDC VAL DE LIGNE, et 131 686 euros la part revenant aux communes.

Validation de la reconduction du tableau des attributions de compensation de 2019 pour 2020.

### **OPAH**

Validation des dossiers d'aide : dossier WILLIOT / 21 635 euros, dossier PEREZ / 8 730 euros, dossier PEREZ / 4 500 euros, dossier DUROURE / 3 000 euros, et dossier GUERAUD / 1 000 euros.

Adhésion à ALEC pour un montant de 1 834 euros.

Adhésion à ADIL 26 moyennant 2 127 euros.

### **ECONOMIE :**

Aide aux TPE avec point de vente :

EURL L'INATTENDU (2 500 euros)

EURL CRIS BESSET, Auberge Gonflée à LAURAC (2 036 euros)

Epicerie ambulante à UZER « SARL CHALOULICE » (1 264 euros) ;

M KOSKA, La petite boulange à LAURAC (2 500 euros)

Convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour abondement au fonds Région Unie.

- aide n°1 : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hébergement et de la Restauration (subvention de 5 000 € maximum, dispositif ouvert jusqu'au 31 août 2020) ;
- aide n°2 : avances remboursables à taux 0 pour les microentreprises et les associations employeuses (de 3 000 € à 20 000 €, remboursables sur 5 ans, dont 2 ans de différé)
- La participation pour la CDC Val de Ligne s'élève à 26 000 euros (2 € par habitant et par fonds)

Instauration d'un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Participation à la MISSION LOCALE à hauteur de 1.50 euros par habitant

Adhésion 2020 à la maison de la saisonnalité de 5 286 euros.

Poursuite des actions avec AMESUD, avec une participation annuelle de 5 669 euros par an – convention 2021-2023

### **URBANISME**

Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU DE CHASSIERS

### **MSP**

Marché signé avec la société HYGECO pour un montant de 6001.38 euros HT pour l'année 2021, pour le nettoyage des locaux, et reconductible deux années. Location du bureau 2 à une acuponctrice, Mme STRELEC moyennant les charges soit 56.58 euros, pour l'année 2020.

Location du bureau 4 à la SAS ARTEMIS, moyennant un loyer de 243.28 euros et les charges de 80.73 euros.

Annulation des loyers d'avril et mai pour les professionnels qui n'ont pas exercé à savoir Mme STRELLEC, Mme ALEXANDRE, et Mme FAURE.

Modification du bail de Madame LOUCHE qui s'associe à Mme OUDOT Céline.

Modification de la surface partagée dans la zone médecin, suite à l'installation d'une sagefemme dans la salle d'urgence.

Suppression de charges sur la salle de réunion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Location d'un local de 12.54 m2 à M WOLOSZYN, naturopathe à compter du 15 novembre moyennant 55.19 euros au titre des charges.

Etablissement d'un bail notarié avec Mme ALEXANDRE, sage-femme avec 2 mois de préavis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Etablissement d'un bail professionnel notarié avec Mme LEYNADIER, médecin généraliste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec le paiement uniquement des charges pendant un an.

Changement de revêtement sol et peinture pour deux cabinets médicaux, par l'entreprise AYGLON moyennant 4435.70 euros HT.

Achat d'une table d'auscultation pour le cabinet 2.

### **ADN**



Durée d'amortissements de 40 ans concernant la subvention.

### **PEJ**

Aménagement du mobilier pour le bâtiment à hauteur de 120.000 euros HT, avec une demande de subvention auprès du département, auprès de la Région, et auprès de l'état au titre de la DETR.

Signature convention d'objectif avec l'Association Crèche les Pitchounes 2020 – 2022

Convention de mise à disposition des locaux pour LAEP L'ILOT Z'ENFANTS  
Création d'un poste de coordinateur Enfance Jeunesse, à compter du 1/10.

Suite à la liquidation judiciaire du lot n°9B, une nouvelle consultation a été faite, la commission MAPA s'est réunie et a retenu le COMPTOIR DES REVETEMENTS pour 131898.94 euros

Attribution du marché de travaux 09 B lot cloisons doublages plafonds peinture à COMPTOIR DU REVETEMENTS pour 131898.94 euros HT

Fourniture et pose de matériel de cuisine par l'entreprise FROID CUISINE ARDECHE DROME, moyennant la somme de 51694.43 euros HT

Demande de subvention supplémentaire faite au titre de la DETR, Region, Département, et CAF.

Projet de mise en place d'un accueil de loisirs pour les 12 – 17 ans, à titre expérimental, et le présenter au département dans le cadre du budget participatif des jeunes

Validation des avenants des marchés de travaux.

Installation et achat de postes pour 1 861 euros HT pour la téléphonie et abonnements mensuel de 203.25 euros HT avec ORANGE BUSINESS SERVICES.

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

Recrutement d'agents contractuels pour des emplois non permanent pour l'accroissement saisonnier d'activités.

Création d'un poste d'animateur/directeur adjoint permanent à compter du 1/09/2020

Mise en place d'une indemnité de 7 euros par jour pour la fonction d'assistant sanitaire dans le cadre des contrats d'engagement éducatif.

Dans le cadre du dispositif AJIR, une aide de 450 euros pour la formation BAFA, pour 6 jeunes du territoire du Val de Ligne est accordée.

Appels à projet concernant « colos apprenantes », pour un camp de 5 jours durant l'été à la Croix de Bauzon, le montant demandé est de 4848 euros et une demande d'aide exceptionnelle suite à la crise COVID, pour un montant de 6 614 euros auprès des services de la DDCSPP.

Appel à projet au PNR dans le cadre de « coup de pouce » 2020 2021.

Validation des tarifs, le règlement intérieur et le projet éducatif.

Convention signée avec la MAIRIE DE LARGENTIERE pour les locaux.

## **RAM**

Convention signée avec la MAIRIE DE LARGENTIERE pour les locaux.

## **VELO**

Demande de subvention auprès du département dans le cadre « mobilier de vélo » via le Pass territoires 2020.

Le département a attribué 24 arceaux vélo et 1 box fermé.

Validation d'un fonds de concours en nature à la Mairie d'UZER, pour l'implantation d'une plateforme de services vélos sur la propriété parcelle 1373.

## **VOIE VERTE**

Lancement d'une étude en 2021.

## **OIT**

Recrutement saisonnier du 09/07 au 30/09 à 20 h par semaine

Visites géolocalisées sur Largentière avec l'organisation du circuit par la SAS GEOLG moyennant 2400 euros HT, pour le module de visite, et 6 euros la visite avec 3 euros reversés à GEOLG

Parution du guide touristique, avec le Dauphine Libéré moyennant 1 900 euros HT

Mise en tourisme avec VIA ARDECHE

Achat des téléphones pour l'OIT par OFFICE EASY moyennant 459.60 euros HT

Annulation de la fête de la randonnée pour l'année 2020 suite au COVID

Promotion du village de caractère de CHASSIERS avec le prestataire ACL Imprimerie et ce pour 1227.6 euros TTC

Visites guidées estivales avec ARDECHE EN TETE avec 7 visites pour un montant de 856.80 euros, un tarif pour le public de 5 euros par adulte à partir de 15 ans, et gratuit pour les enfants.

Tarifs de la taxe de séjour 2021 inchangés

Modification des statuts « article 3 : le conseil d'exploitation de la régie -le second collègue devra être composé de 3 à 10 représentants des acteurs professionnels désignés par le présidente de la communauté de communes qui devront élire le Vice-président du conseil d'exploitation ».

Remboursement d'un trop perçu de 184.50 euros concernant la taxe de séjour, à Mme TOURRETTE Sylvie.

Validation de la partie des professionnels du conseil d'exploitation :

PRIVAT Nicolas, JACQUIER Philippe, GUINAUDEAU Véronique, BERTHOLIN Nathalie, UNGER Véronique, PERRIER Michel, PASSANT Malcolm, ODDES Clément, RICHARD Véronique, GAUBERT Françoise, avec

comme suppléants, CHEVALIER Philippe et Véronique, DEBOUSSE Isabelle et RIZZO Maïté.

Edition des guides découvertes en 4 000 exemplaires, par AF Communication pour un montant de 1860 euros TTC.

Convention pour le plan d'actions 2020 à la destination « vignobles Sud Ardèche », signée moyennant un cout de 2000 euros HT.

## **CULTURE**

Signature d'une convention multi partenariale 2020 – 2022 avec LABEAUME EN MUSIQUE

Participation au village des métiers d'art durant le FESTIVAL ALUNA, avec un Budget de 800 euros pour 4 artisans- dossier annulé en 2020

Subvention de 1500 euros à LABEAUME EN MUSIQUE

Subvention de 3500 euros à AU DELA DU TEMPS (500 euros pour «le temps des chevaliers » et 3000 euros pour « le pied aux planches »)

Aide exceptionnelle à AU DELA DU TEMPS dans le cadre de son projet d'éducation culturelle mené avec le collège la Ségalière en partenariat avec le PIED AUX PLANCHES.

Partenariats avec le collège la Ségalière pour l'année scolaire 2020 – 2021 concernant le paiement d'un bus transportant les élèves de CM1 CM2 les mercredis matins pour l'atelier RUGBY au stade de la Prade, pendant les semaines scolaires.

Subvention de 600 euros au collège le Portalet, pour le projet culturel concernant les CM2 – 6ieme, pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Convention de partenariat 2020 – 2022 signée avec LOMBARDOT Roger (Théâtre d'aujourd'hui) le Département et la CDC VAL DE LIGNE.